



Conseil économique et social

Distr. générale
24 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 14 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions sociales et questions relatives aux droits
de l'homme : développement social**

Déclaration présentée par la Fédération internationale des travailleurs sociaux, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

En notre qualité d'organisation mondiale la plus importante dans le domaine du travail social et du développement social, nous sommes chargés de la mise en œuvre de l'Agenda mondial pour le travail social et le développement social. En tant que travailleurs sociaux, éducateurs et praticiens du développement social, nous sommes les témoins des réalités quotidiennes des personnes vivant dans la pauvreté et des systèmes multiples qui atténuent la faim, la mauvaise santé et l'exploitation. Par conséquent, nous adressons la déclaration suivante aux États Membres qui ont la charge de ces personnes vivant dans la pauvreté et aux États Membres qui profitent de l'exploitation des pays démunis.

Les peuples ne peuvent pas être développés et gérés par d'autres. L'expérience que nous avons acquise en première ligne nous a enseigné que pour échapper à la pauvreté, les peuples doivent prendre une part active à la détermination de leur propre avenir. Ils doivent être à même de contribuer des pratiques optimales et, en tant que dirigeants, ils doivent être capables de conclure des arrangements de coopération avec les organismes financiers, les gestionnaires des ressources et d'autres systèmes en vue d'obtenir leur soutien.

Il faut assurer des niveaux minimums de protection sociale. En qualité d'organisation mondiale active dans les domaines du travail social et du développement social, nous savons que la pauvreté est la pire en l'absence d'un système de protection sociale qui couvre tout le cycle de vie des personnes. Nous appuyons l'appel des Nations Unies en faveur de la mise en place d'un socle de protection sociale dans chaque pays.

L'élimination de la pauvreté est une responsabilité systémique. En tant que travailleurs sociaux et praticiens du développement social, nous comprenons que dans bien des cas, la pauvreté est maintenue par des systèmes d'exploitation. Nous militons en faveur de systèmes de commerce basés sur les droits de l'homme, des prix équitables, les normes internationales du travail, la responsabilité sociale des entreprises, la création de capacités et des formes de dialogue concertées qui sous-tendent des accords en matière d'offre et de demande qui permettent à toutes les parties de participer et de partager les bénéfices.

En tant que travailleurs sociaux et éducateurs travaillant en première ligne et en tant que membres des communautés affectées, nous nous engageons à aider à établir des liens entre les populations vivant dans la pauvreté, les gouvernements, les autorités régionales et les organisations internationales. Nous nous félicitons de pouvoir collaborer avec les États Membres et les organismes des Nations Unies pour réaliser la vision de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Recommandations

Nous engageons les États Membres :

- À travailler à côté des pauvres dans la recherche de solutions;
- À mettre en place des systèmes de protection sociale minimale universels qui soutiennent la santé et le bien-être de la population;
- S'ils bénéficient du commerce avec des nations pauvres, à promulguer des lois basées sur la justice sociale et les principes des droits de l'homme.